



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2019-19-00

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 8 avril 2019 :

Règlement RV-2019-19-00 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Ce règlement a pour objet de régir l'interdiction de stationner sur une partie des rues Saint-Robert et Pierre-Perreault.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 9 avril 2019

L'assistante-greffière

(signé) Anne Bernier

Anne Bernier, avocate